

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Jean-Luc Bezençon –
Faire face à la crise alimentaire imminente due à la situation en Ukraine (22_RES_11)

Rappel de l'intervention parlementaire

La situation en Ukraine va nous conduire rapidement vers une crise alimentaire de niveau mondial et notre Pays ne sera pas épargné.

La politique agricole et l'application des Lois la concernant est de la compétence du Conseil fédéral. Par cette résolution, je demande à notre Conseil d'État d'intervenir à Berne en incitant le Conseil fédéral de prendre un train de mesures afin de garantir à notre population la sécurité alimentaire.

Pour parer à cette situation très inquiétante, un certain nombre de dispositions pourraient être prises par les points énumérés ci-dessous en précisant que ces mesures ne visent pas à affaiblir les questions environnementales, mais bien à assurer de façon concrète et responsable l'approvisionnement de la population de notre Pays en denrées alimentaires indigènes.

Sur le plan national,

- 1.- *3'500 hectares sont consacrés à des pratiques culturales improductives, telles que jachères, bandes culturales extensives ou ourlets sur terre assolées.*

Il est indispensable de remplacer provisoirement les surfaces en jachères par des cultures assurant de la production de denrées alimentaires.

- 2.- *Dans un prochain train d'ordonnances, le Conseil fédéral prévoit de consacrer à la biodiversité 3,5 % des 400'000 hectares de terres assolées, soit 14'000 ha.*

Cette mesure doit être suspendue afin de permettre la production de denrées alimentaires sur l'ensemble des terres assolées.

- 3.- *Sachant que plus du 3/4 du tourteau de soja importé en Suisse provient d'Ukraine et que la pénurie des sources protéiques pour affourager les animaux est imminente, il faut autoriser l'utilisation des protéines animales adaptées à certaines catégories d'animaux telles que la volaille et les porcs.*

- 4.- *Pour parer à nos stocks insuffisants face à une crise alimentaire majeure, il faut stimuler et encourager la production de céréales panifiables, d'oléagineux, de pommes-de-terre, de légumes, de sucre, etc....*

- 5.- *Pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, de nouveaux moyens financiers seront mis à disposition.*

Pour conclure je dirai qu'il faut semer pour récolter et sans vouloir faire de catastrophisme, il faut comprendre que le temps presse si l'on ne veut pas être dépassé par les saisons ; fin mai il sera trop tard pour espérer récolter.

J'ai donc l'honneur de proposer à mes collègues députées et députés, de prendre en considération cette résolution, pour demander au Conseil d'État d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour aller dans le sens des propositions ci-dessus.

Réponse du Conseil d'Etat

La situation géopolitique inattendue en lien avec l'Ukraine et ses conséquences en termes d'approvisionnement alimentaire préoccupe le Conseil d'Etat. Il est aussi conscient de l'inquiétude que cette situation génère pour la population vaudoise.

Le 28 mars 2022, le Département en charge de l'agriculture a adressé un courrier au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), pour transmettre une série de demandes directement en lien avec les points mentionnés dans cette résolution.

Bien que la réponse du DEFR se veuille rassurante quant à la situation actuelle, le CE est pleinement conscient qu'une évolution rapide pourrait survenir et reste particulièrement attentif afin d'être prêt à réitérer ses demandes auprès de la Confédération si nécessaire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 novembre 2022.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat